



LA VÉN. MÈRE MARGUERITE BOURGEOYS

(Suite)

XVI

Approbation des règles de son institut.—Sa démission de sa supériorité.



A zélée Fondatrice avait fait pour Dieu et pour le prochain tout ce que le Ciel lui avait inspiré. Mais elle était trop chère au Seigneur pour qu'il ne la marquât point du cachet de ses élus. Pendant quatre longues années, il la fit passer par les peines intérieures les plus cruelles.

Quoiqu'elle aime Dieu de tout son cœur, et qu'à chaque instant elle renouvelle ses protestations d'être tout à lui, elle se persuade qu'elle est tombée dans sa disgrâce. Et ce qui lui est encore plus sensible, elle croit qu'elle ne l'aime plus, bien qu'elle l'aime plus purement et plus fortement que jamais.

“ J'ai demeuré, rapporte-t-elle elle-même, cinquante mois dans cet état d'angoisses et de souffrances qu'il est impossible d'exprimer.” En vain elle redouble ses prières et ses austérités ; en vain, elle suit à la lettre les avis de ceux qui la dirigent ; en vain, elle s'humilie et s'abaisse dans son néant : rien ne peut la tirer de ce pénible état. Elle reste clouée à la croix. — C'est alors que cette vénérable Mère, se croyant incapable de gouverner plus longtemps sa Communauté, renouvela auprès de Mgr de Saint-Vallier les instances qu'elle avait déjà faites pour être déchargée de sa fonction de supérieure. Cette fois, frappée de l'abattement dans lequel il voyait cette humble Mère, le prélat accéda enfin à sa demande. La joie qu'elle en éprouva fut si grande qu'à l'instant elle se trouva délivrée de l'épreuve accablante qui la tenait depuis si longtemps sur la croix. ‘ Depuis, dit-elle, que “ je n'ai plus les peines que j'ai eues pendant cinquante mois, notre “ bon Dieu me fait la grâce que tous les désirs que je sens se terminent doucement. Je n'ai rien fait pour mériter cette miséricorde ; elle est toute gratuite..... ”

La sage et prévoyante Mère voyait les années s'accumuler sur sa tête, et elle n'était pas sans inquiétudes touchant l'avenir de sa Congrégation.